

NOTE A LA DIRECTION

Concerne : Déplacements professionnels

Destinataires : Direction UNIL

Date : 24 octobre / validée en Direction le 29 octobre 2019

Auteur : Julien Meillard

Préambule

Conformément à la décision de la Direction du 5 février 2019, plusieurs démarches ont été entreprises afin d'établir une stratégie visant à réduire l'impact des déplacements professionnels de la communauté universitaire. On peut notamment citer :

- Plusieurs réunions du groupe de travail mobilité professionnelle issu de la Commission de durabilité;
- Plusieurs rencontres avec des entités de l'UNIL (DEE, DFM, GT du conseil de faculté des Lettres, CSE, Ri, Faculté des SSP,...) particulièrement intéressées à être proactives en matière de mobilité professionnelle;
- Plusieurs contacts avec les personnes en charge des questions de durabilité et de mobilité au CHUV et à Unisanté qui souhaitent développer une politique alignée sur celle de l'UNIL;
- Participation aux deux premières rencontres du nouveau réseau sur la mobilité professionnelle regroupant toutes les universités suisses;
- Organisation d'une session de réflexion sur la mobilité professionnelle dans le cadre du Workshop UNICA Green organisé à l'UNIL début mars (avec présentation de la taxe CO₂ de l'UNINE par son Secrétaire général).

En parallèle à l'attention croissante pour les problématiques climatiques, la mobilité professionnelle devient une thématique incontournable tant pour les entreprises que les entités publiques et les universités en premier lieu.

L'UNIL, dont le rôle pionnier en matière de durabilité vient d'être certifié par le label site à 2'000 watts en transformation, se doit d'adopter une politique crédible et ambitieuse en matière de déplacements professionnels.

1. Orientation générale

La philosophie qui sous-tend la stratégie proposée peut se résumer à : voyager moins, échanger mieux.

L'impératif de réduire l'impact de la mobilité professionnelle implique naturellement de privilégier les modes de transport les moins polluants, mais également de réduire la masse totale des déplacements de la communauté universitaire.

Dans un monde globalisé où la recherche est de plus en plus internationale, se déplacer moins ne doit évidemment pas signifier échanger moins. Il s'agit d'exploiter aux mieux les technologies de télécommunication, optimiser ses choix de déplacements et rentabiliser chaque déplacement (par exemple en groupant une conférence et un workshop avec des partenaires internationaux).

2. Stratégie générale

Après discussions avec plusieurs entités de l'UNIL (facultés, départements, instituts) qui réfléchissent à prendre des mesures en matière de mobilité professionnelle, il est proposé d'articuler la stratégie de mobilité professionnelle de l'UNIL autour d'un socle commun à toute l'institution et d'éléments optionnels. Le **socle commun** comprendra une série de mesures valables pour toute la communauté universitaire (notamment une directive sur les déplacements professionnels) afin d'assurer la cohérence de la démarche à l'échelle de l'institution.

Les **éléments optionnels** permettront aux entités ou individus les plus proactifs d'aller plus loin facilement et sans avoir à inventer un mode de fonctionnement propre. A titre d'exemple, on peut citer :

- La possibilité d'instaurer une taxe CO₂ sur les billets d'avion¹ actuellement en discussion dans certains départements. Une solution unique doit être proposée en coordination avec le SF afin d'éviter d'avoir plusieurs systèmes différents au sein de l'UNIL.
- La possibilité pour les chercheurs UNIL de publier leur CV climatique² sur Unisciences.

Cette "boîte à outils" pour aller plus loin répond aux demandes de plusieurs entités et chercheurs de l'UNIL pour qui il est devenu important d'assurer un maximum de cohérence entre leur sujet de recherche et leur pratique (notamment en biologie et en géosciences).

3. Axes d'actions

Afin d'apporter une réponse crédible et cohérente à l'enjeu de la mobilité professionnelle, la stratégie proposée se décline autour de 4 axes :

- A. Réduire les vols en avions
- B. Développer les alternatives aux déplacements
- C. Assurer un monitoring précis de l'ensemble de la mobilité professionnelle
- D. Mettre en place un système de compensation CO₂

Les mesures déjà identifiées pour chacun de ces axes sont présentées ci-dessous.

A. Réduire les vols en avion

La grande majorité de l'impact de la mobilité professionnelle provenant des déplacements en avion, il est impératif d'essayer d'en réduire le nombre. Pour ce faire les mesures suivantes sont proposées :

- Etablir une directive³ fixant un cadre clair en matière de mobilité professionnelle (exemples de propositions : pas de remboursement des vols si le déplacement en train prend moins de 6 heures, uniquement classe économique en Europe, pas de vols pour les experts externes lors

¹ A l'exemple de ce qui se fait à l'UNINE depuis début 2019 : <https://www.unine.ch/durable/deplacements-avion>

² Exemple du CV climatique du Dr. Gerhard Reese, Professor of Environmental Psychology, à l'Université de Koblenz-Landau : <https://www.uni-koblenz-landau.de/de/landau/fb8/psychaus/arbeitsgruppe-umweltpsychologie/personen/gerhard-reese/climate-cv?redirection=True>

³ A l'exemple de ce qui se fait à l'UNIGE depuis l'été 2019 : <https://www.unige.ch/avions/fr/mesures/>

des jurys de mi-thèse, quota de vols internationaux par année et par personne pour les congrès, pas de vols dans le cadre d'un enseignement, ...).

- Etendre cette directive aux fondations de l'UNIL finançant des bourses pour des déplacements de chercheurs.
- Défendre une position commune avec les autres universités auprès du FNS afin que des critères environnementaux soient pris en compte dans le remboursement des frais de déplacement.
- Mener une réflexion spécifique avec le service des RI sur les étudiants en Erasmus.
- Réfléchir à la pertinence de centraliser tous les achats de billets d'avion et de train au travers d'une agence de voyage.

Des premiers contacts ont déjà été pris avec le CHUV afin d'essayer d'avoir une politique la plus similaire possible en la matière entre les deux institutions.

B. Développer les alternatives aux déplacements

Dans de nombreuses situations le but d'une rencontre peut être atteint sans se déplacer. Pour ce faire, les mesures suivantes sont proposées :

- Organiser des formations (en présentiel ou tutoriel vidéo) sur l'usage de l'infrastructure de vidéoconférence à l'UNIL (par ex. avec UNICOM).
- Organiser des formations (en présentiel ou tutoriel vidéo) sur les bonnes pratiques pour organiser et modérer des séances virtuelles (par ex. avec le CSE).
- Mettre en place un team de support vidéoconférence avec des référents dans les facultés ou/et une équipe d'assistants étudiants (sur le modèle du helpdesk).
- Développer les compétences internes pour organiser des conférences virtuelles de grande ampleur⁴.
- Permettre/faciliter l'engagement de personnel local pour les recherches menées à l'étranger (assistants de terrain, support administratif, ...).
- Permettre/faciliter les séjours de longue durée sur le terrain.
- Proposer des retransmissions (en direct avec possibilité de poser des questions) des conférences importantes et les valoriser ensuite sur le site web des facultés (sorte de "bibliothèque" de conférences virtuelles).
- Réserver un appartement dans Vortex pour permettre à des chercheurs de "se mettre au vert" quelques jours sans avoir à partir à l'étranger.
- Encourager les chercheurs UNIL à publier leur CV climatique sur Unisciences.

C. Assurer un monitoring précis de l'ensemble de la mobilité professionnelle

Afin de pouvoir quantifier l'impact de la mobilité professionnelle et suivre son évolution, il est nécessaire de mettre en place une procédure de remboursement des frais de déplacement permettant un monitoring précis et continu. Les réflexions en cours au SF doivent être poursuivies et étroitement coordonnées avec la stratégie de mobilité professionnelle.

D. Mettre en place un système de compensation CO₂

⁴ A l'exemple de la dernière conférence de la *COPERNICUS Alliance* en septembre 2019 qui était virtuelle et *carbon-free* : <https://www.copernicus-alliance-conference-2019.com/>

Même après la mise en œuvre de toutes les mesures précédentes, la mobilité professionnelle continuera à avoir un impact significatif dans le bilan global de l'UNIL. Il s'agit donc d'évaluer la pertinence et la meilleure alternative possible pour compenser cet impact.

4. Objectifs

Dans la lignée de la dynamique initiée par la démarche site à 2'000 watts, il est nécessaire de fixer l'objectif poursuivi par l'UNIL en matière de réduction de l'impact de la mobilité professionnelle. Déterminer un objectif clair est essentiel pour assurer la crédibilité de l'engagement de l'UNIL et impliquer sa communauté.

En l'absence d'un outil de monitoring au niveau du remboursement des notes de frais pour l'instant, la démarche suivante est proposée :

- Finaliser rapidement le bilan de l'année 2018 sur la base de l'analyse manuelle des notes de frais et utiliser l'année 2018 comme année de référence.
- Commencer à mettre en œuvre certaines mesures dès début 2020.
- Assurer un monitoring via les notes de frais dès que le SF sera en mesure d'automatiser la procédure.

Pour l'année 2020, l'objectif proposé est de maintenir l'impact de la mobilité professionnelle au niveau de 2018 (en chiffres absolus).

Fin 2020, en fonction des données disponibles via le monitoring et du retour des premières mesures, fixer un objectif de réduction par rapport 2018 à l'horizon 2030 et définir un objectif annuel sur cette base.

5. Gouvernance

L'élaboration de la présente note a été réalisée à la suite de rencontres bilatérales au sein de l'institution et avec le soutien d'un groupe de travail issu de la Commission consultative de durabilité. Afin d'aller plus loin dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie de mobilité professionnelle, il est proposé de créer les structures de gouvernances suivantes :

COPIL mobilité professionnelle

Son rôle sera de piloter l'ensemble de la stratégie de mobilité professionnelle, d'en assurer la cohérence et le niveau d'ambition ainsi que de veiller à la bonne mise en œuvre des mesures décidées.

Il devrait être composé :

- du vice-recteur Durabilité & Campus
- du vice-recteur Recherche & Relations internationales
- de la cheffe du Service financier

Groupes de travail thématique

En cas de besoin, des groupes de travail thématiques seront constitués afin de réunir les personnes concernées par une mesure spécifique.

Le suivi opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie sera assuré par les adjoints du vice-recteur Durabilité & Campus qui s'appuieront sur la Commission

consultative de durabilité et d'autres organes consultatifs pour sonder l'avis de la communauté sur des mesures spécifiques.

6. Premières étapes de mise en œuvre

L'UNIL étant déjà en retard par rapport aux annonces faites par plusieurs autres universités suisses, voici les grandes lignes du calendrier proposé :

- Avoir un monitoring des notes de frais dès que possible;
- Avoir une directive en matière de mobilité professionnelle d'ici mars 2020;
- Pouvoir proposer des mesures concrètes en matière de vidéoconférence simultanément à l'entrée en vigueur de la directive;
- Définir et prioriser les prochaines mesures à réaliser avant l'été 2020;
- Continuer la mise en œuvre de mesures durant l'automne 2020;
- Faire un premier bilan sur la base du monitoring durant l'automne 2020 afin de fixer des objectifs à l'horizon 2030.

La réalisation de ces différentes étapes sera accompagnée par un plan de communication permettant une bonne implication de la communauté universitaire.

Proposition de décision

La Direction valide la stratégie et les axes d'actions exposés. Elle charge BFr et son équipe de constituer le COPIL mobilité professionnelle afin de réaliser rapidement les premières étapes du calendrier proposé.